

Paris, le 28 juin 2010

Commission Mixte Paritaire du 29 juin 2010

Déclaration CFDT Santé Sociaux

La CFDT Santé-Sociaux soutient la déclaration commune CGT-CFE.CGC- CFTC dans sa volonté de poursuivre les négociations en vue de l'amélioration de la CCNT du 15 mars 1966.

Pour la CFDT Santé Sociaux il est impératif que les CMP du 29 juin et 13 juillet 2010 permettent une réelle avancée sur le dossier classifications et rémunérations.

- Pour ce faire, la CFDT Santé Sociaux demande que soit finalisé le dossier classifications. Dès à présent, il est important que les partenaires sociaux s'entendent et actent le nom, le nombre et l'architecture des regroupements de métiers ou filières.
- Certains métiers et emplois ne sont pas encore clairement définis, ni classés :
 - Surveillant de nuits (environ 3000 salariés)*
 - Maîtresse de maison (environ 1800 salariés)*
 - Moniteur d'atelier (environ 9000 salariés)*
 - Assistant familial
 - Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
 - Délégué aux prestations familiales ...

La CFDT a déjà fait des propositions sur le positionnement de ces métiers et emplois et déplore l'arrêt du groupe de travail paritaire mis en place le 16 février 2010.

Afin de mener à bien le dossier classification, la CFDT Santé Sociaux propose de :

- ✚ Finaliser les filières ou regroupements de métiers
- ✚ Etablir les fiches métiers ou descriptifs métiers
- ✚ Revoir le volet rémunération.

Pour cela la CFDT Santé-Sociaux revendique une méthode permettant de cadrer ces négociations futures avec :

- ✚ La définition d'un calendrier des points à négocier, l'ordre dans lequel ils seront étudiés avec une échéance définie.
- ✚ L'obtention de moyens pour mener à bien ces négociations.

La CFDT Santé Sociaux en fait une condition sine qua none de la poursuite de sa participation aux commissions mixtes paritaires.

(*) Enquête emploi observatoire UNIFAF 2007.